

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 3 décembre 2025, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences :

- Monsieur Philip Tétrault, maire
- Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
- Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
- Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
- Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
- Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absent : Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-12-139

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l’ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2025.

2025-12-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2025;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 5 novembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1. MRC La Haute-Yamaska :
 - 5.1.1. Présentation du budget prévisionnel 2026 de la MRC;

- 5.1.2. Document de soutien aux élus à la suite de la révision du calendrier des collectes 2026;
- 5.1.3. Confirmation de la mise en place de nouveau mobilier pour le relais McLaughlin;
- 5.2. Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) :
- 5.3. Ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- 5.4. Ville de Waterloo;
- 5.5. Réseau Biblio Montérégie – Dépôt de la tarification 2026;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Autorisation de signature du document notarié «servitude d'aqueduc»;

2025-12-141

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT NOTARIÉ «SERVITUDE D'AQUEDUC»;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Warden est partie prenante à un acte notarié de servitude d'aqueduc préparé par Me Sonia Lacasse, notaire à Waterloo, pour l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc entre la Municipalité et différents propriétaires des lots concernés situés dans la circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE cet acte vise à régulariser le passage et l'entretien des conduites d'aqueduc souterraines traversant certains lots privés, au bénéfice des lots municipaux 3 988 595 et 3 988 589;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la signature dudit acte notarié afin d'assurer la conformité légale et la pérennité des infrastructures municipales;

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal du Village de Warden autorise le maire, monsieur Philip Tétrault, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié de servitude d'aqueduc préparé par Me Sonia Lacasse, ainsi que tout document y afférent requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joël McPherson, soit également autorisé à contresigner ledit document pour et au nom de la Municipalité;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit annexée à l'acte notarié aux fins de publication et de référence.

ADOPTÉE

6.2 Demande d'un citoyen concernant un nouveau lotissement;

2025-12-142

DEMANDE D'UN CITOYEN CONCERNANT UN NOUVEAU LOTISSEMENT;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Vaillant a transmis à la municipalité une demande visant le lotissement du lot 3 987 816 ainsi que l'acquisition d'une portion du lot 6 635 285, conformément à la demande déposée intitulée «Demande de dé lotissement»;

ATTENDU QUE le projet présenté est préliminaire et vise la création de nouveaux lots résidentiels, tel qu'illustré à l'aide du croquis fourni en annexe;

ATTENDU QUE le projet inclut l'aménagement éventuel d'un chemin permettant l'accès aux propriétés projetées et, à plus long terme, un raccordement possible au réseau d'aqueduc municipal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite accompagner le citoyen dans la poursuite de son projet, tout en s'assurant d'obtenir les informations nécessaires pour bien en évaluer la faisabilité ;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyée par : monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal prenne acte de la demande de M. Jean-François Vaillant concernant un projet de lotissement et d'aménagement;

QUE le conseil invite M. Vaillant à déposer une version plus détaillée de son projet, incluant notamment :

- Un tracé plus précis du chemin projeté ainsi que ses dimensions prévues
- Les éléments techniques de base permettant d'évaluer l'intégration de l'infrastructure dans le milieu
- Une esquisse plus complète des lots envisagés avec leur dimension

QUE ces informations permettront à la municipalité de poursuivre l'analyse du dossier et de mieux orienter les étapes subséquentes;

QUE le conseil remercie M. Vaillant de l'intérêt porté au développement du territoire et offre sa collaboration pour l'accompagnement du projet.

ADOPTÉE

6.3 Demande d'aide financière 2026 pour le Centre d'action bénévole aux 4 vents;

2025-12-143

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 POUR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Aux 4 Vents a transmis à la municipalité, en date du 14 novembre 2025, une demande d'aide financière d'un montant de 396 \$ pour l'année 2026, représentant une contribution de 1 \$ par habitant du Village de Warden, conformément à l'annexe fournie

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole met à la disposition de la communauté une équipe de 147 bénévoles, totalisant 11 966 heures d'action bénévole au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE de nombreux services ont été rendus aux citoyens de Warden durant la période 2024-2025, incluant notamment :

- Le volet maintien à domicile, lequel a permis d'aider 13 aînés pour un total de 371 services;
- Le volet soutien à la famille et aux individus, qui a permis de desservir 16 adultes/familles pour 154 services;
- Divers services communautaires tels que la popote roulante (276 repas livrés), les repas congelés, l'épicerie communautaire CAB, le prêt d'appareils Urgence-Écoute, le prêt de matériel orthopédique, les visites de courtoisie, le service d'impôt, les activités physiques, ainsi que les 147 visites du FRIGO communautaire;

ATTENDU QUE le Centre soutient également les jeunes via le projet des Jeunes Cuistots, auquel ont participé des élèves de l'école L'Orée-des-Cantons (p.2 du document);

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'engagement bénévole local, totalisant 282 heures effectuées par six résidents de

Warden, tel que mentionné à la section *Implication bénévole des gens de Warden* (p.2 du document);

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir les organismes contribuant au mieux-être des citoyens, particulièrement ceux œuvrant auprès des aînés, des familles et des jeunes;

Sur une proposition de : monsieur Stéphane Verreault
Appuyée par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre d'action bénévole Aux 4 Vents une aide financière de 396 \$ pour l'année 2026, correspondant à la contribution recommandée de 1 \$ par habitant telle que présentée à l'« Annexe A – Demande d'aide financière pour l'année 2026 »;
DE REMERCIER le Centre d'action bénévole Aux 4 Vents pour les services essentiels rendus à la population de Warden et pour l'engagement des bénévoles locaux;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Centre d'action bénévole Aux 4 Vents;

ADOPTÉE

6.4 Demande d'aide financière pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb;

2025-12-144

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une correspondance datée du 3 novembre 2025 provenant du Conseil 2077 des Chevaliers de Colomb, sollicitant une contribution financière pour soutenir la Guignolée 2025;

ATTENDU QUE la politique municipale en matière de soutien financier prévoit des critères et des limites budgétaires strictes afin d'assurer une gestion équitable et responsable des fonds publics;

ATTENDU QU'après analyse, la demande déposée ne rencontre pas les critères permettant l'octroi d'une aide financière municipale à ce moment-ci;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

DE REFUSER la demande d'aide financière déposée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 2077, pour la Guignolée 2025;

ADOPTÉE

6.5 Approbation du décompte progressif no 2 et autorisation de paiement-rue du Pont (PAVL 2025-2026);

2025-12-145

APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT- RUE DU PONT (PAVL 2025-2026);

ATTENDU QUE la firme *Eurovia Québec Construction inc.* a obtenu le contrat pour la réfection de la chaussée pavée de la rue du Pont sur une longueur d'environ 975 mètres, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (volet Redressement – Sécurisation);

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil *EXP Services inc.* a transmis, le 26 novembre 2025, une recommandation de paiement (réf. SHE-24007392-A0) pour le décompte progressif no 2, au montant de 306 129,45 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE ledit décompte couvre les travaux exécutés en date du 25 novembre 2025 et inclut la libération partielle de la retenue contractuelle, passant de 10 % à 5 %, tel qu'indiqué au certificat de réception provisoire des travaux signé le 25 novembre 2025;

ATTENDU QUE la firme *EXP Services inc.* recommande le paiement de ce décompte à la suite de l'inspection provisoire et de la réception des documents administratifs requis (certificats de la CNESST et de la CCQ, quittances et déclaration statutaire de l'entrepreneur);

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve le décompte progressif no 2 préparé par la firme *Eurovia Québec Construction inc.* et recommandé par *EXP Services inc.* dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Pont;

QUE le Conseil autorise le paiement à Eurovia Québec Construction inc. pour la somme de 306 129,45 \$ taxes incluses, conformément à la recommandation d'*EXP Services inc.*;

QUE la dépense soit financée selon les modalités prévues au budget d'investissement du projet, à même les contributions du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL 2025-2026) et la part municipale;

QUE le Conseil accepte officiellement la réception provisoire des travaux, telle que recommandée par *EXP Services inc.*, et prenne acte de la liste de déficiences à corriger au printemps 2026 (document LIS-01 annexé au certificat);

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Joël McPherson, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.6 Autorisation à la MRC d'obtenir des données auprès du centre 9-1-1;

2025-12-146

AUTORISATION À LA MRC D'OBTENIR DES DONNÉES AUPRÈS DU CENTRE 9-1-1;

ATTENDU qu'afin que la MRC puisse remplir les obligations de vérification périodique et de reddition de compte découlant de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, C. S-3.4), il est souhaitable que la MRC obtienne directement certaines données pertinentes des centres d'urgence 9-1-1 desservant son territoire;

ATTENDU que cela a pour but d'optimiser le processus de vérification périodique et de reddition de compte et ainsi réduire les tâches administratives des villes et municipalités locales;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la MRC à obtenir directement auprès des centres d'urgence 9-1-1, les données suivantes des cartes d'appel pour les interventions en matière d'incendie de bâtiment, de cheminée, de cabanon et d'alarme incendie du territoire de la MRC:

1. Heure de l'appel initial logé au SSI;
2. Heure du 10-16, départ de la caserne de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;

3. Heure du 10-17, arrivée sur les lieux de l'intervention de chacun des véhicules de la force de frappe inscrits dans le protocole de déploiement;
4. Longitude et latitude de chacune des interventions;
5. Catégorie de risques de l'intervention;
6. Territoire municipal de l'intervention;
7. Nombre de pompiers à bord de chacun des véhicules de la force de frappe;
8. Adresse civique de l'intervention;
9. Numéro de la carte d'appel;
10. Nature de l'incident.

ADOPTÉE

6.7 Nomination du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

2025-12-147

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78 de Loi sur la police (RLRQ, C. P-13.1), la MRC doit mettre en place un comité de sécurité publique (CSP) et que Philip Tétrault a été désigné comme membre;

ATTENDU qu'il est souhaitable de nommer un substitut au CSP en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de Philip Tétrault;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que Serge Blanchard soit nommé comme substitut au CSP jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉE

6.8 Acceptation de l'offre de service de la SPA des Cantons;

2025-12-148

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPA DES CANTONS (2026-2030);

Entente Warden 2026-2030

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden doit voir à l'application de son règlement concernant le contrôle animal sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA des Cantons) détient l'expertise et les autorisations nécessaires pour offrir les services requis conformément aux lois et règlements applicables ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier à un organisme spécialisé l'application de son règlement de contrôle animalier ainsi que du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons a soumis à la Municipalité une offre de service sous forme de contrat couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, laquelle précise les obligations, modalités de service, responsabilités, frais administratifs annuels et modalités de renouvellement ;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

1. D'accepter l'offre de service de la Société protectrice des animaux des Cantons telle que présentée dans le document intitulé *Entente Warden 2026-2030* ;
2. D'entériner le contrat intervenant entre la Municipalité de Warden et la SPA des Cantons pour l'application du règlement concernant le contrôle animal et du règlement provincial concernant les chiens ;
3. D'autoriser le maire, M. Philip Tétrault, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Joël McPherson, à signer pour et au nom de la Municipalité de Warden ledit contrat ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution ;
4. D'imputer les frais administratifs annuels de 500 \$ ainsi que les autres frais applicables selon la grille tarifaire de la SPA des Cantons aux postes budgétaires prévus à cet effet ;
5. Que la présente résolution fasse partie intégrante du contrat à titre de référence.

ADOPTÉE

6.9 Attestation de fin des travaux (PAVL- Redressement / sécurisation / Accélération);

2025-12-149

ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX (PAVL- REDRESSEMENT / SÉCURISATION / ACCÉLÉRATION);

Numéro de dossier : DNR93283

Titre du projet : Réfection de la rue du Pont

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Warden a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets *Redressement*, *Redressement-Sécurisation* et *Accélération* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 8 octobre 2025 au 25 novembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère des Transports et de la Mobilité durable les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;
- des photos des travaux réalisés ;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux, s'il y a lieu.

Sur une proposition de : monsieur Jean Parent
Appuyé par : monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Warden autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur ;

QUE le conseil reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 30 novembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 novembre 2025 indiquant un solde aux livres 81 138.62\$

2025-12-150

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 novembre 2025, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 30 novembre 2025;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 octobre 2025, indique des revenus de 1 184 966.95 \$ et des dépenses de fonctionnement de 516 452.11 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 30 novembre 2025

2025-12-151

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2025;

Sur une proposition de : monsieur Jean Parent
Appuyé par : monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 novembre 2025 totalisant 356 678.78 \$.

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2025

2025-12-152

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2025;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 5 228.18 \$.

ADOPTÉE

7.5 Avis de motion et projet de règlement 2026-176 concernant les taux de taxation 2026;

2025-12-153

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION;

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Serge Blanchard, qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement intitulé « Règlement numéro 2026-176 fixant les taux de taxes- Exercice financier 2026 » sera présenté pour adoption;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, annuellement, fixer un taux de taxation foncière et déterminer les tarifs applicables pour financer les services municipaux;

ATTENDU QUE le futur règlement précisera les taux de taxes, compensations, intérêts, modalités de paiement et toute disposition nécessaire pour l'exercice financier 2026;

Le conseiller Serge Blanchard en donne avis de motion.

Le conseiller Serge Blanchard dépose ledit projet de règlement.

7.6 Avis de motion et projet de règlement 2026-177 concernant la tarification;

2025-12-154

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2026;

AVIS DE MOTION est donné par Stéphane Verreault, conseiller, qu'à une séance ultérieure du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2026-177, intitulé : « Projet de règlement numéro 2026-177 fixant les tarifs des compensations pour services municipaux — Exercice financier 2026 »;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Warden doit annuellement établir les tarifs applicables aux services municipaux pour l'exercice financier à venir;

ATTENDU QUE le règlement à venir précisera les tarifs exigibles pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026;

Le conseiller Stéphane Verreault donne ainsi avis de motion.

Le conseiller Stéphane Verreault dépose ledit projet de règlement.

7.7 Adoption du budget prévisionnel 2026;

2025-12-155

ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2026;

ATTENDU QUE le projet de budget prévisionnel pour l'année financière 2026 a été préparé par la direction générale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget prévisionnel 2026, incluant les prévisions de revenus, de dépenses ainsi que les affectations et financements prévus;

ATTENDU QUE le conseil juge le budget conforme aux priorités municipales et aux besoins de la population pour l'exercice 2026;

Sur une proposition de : monsieur Jean Parent
Appuyé par : monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le budget prévisionnel 2026 de la Municipalité du Village de Warden tel que présenté, et d'autoriser sa publication conformément aux exigences légales.

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie de novembre 2025;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel du service de sécurité incendie de novembre 2025;

9.TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapport mensuel d'exploitation septembre 2025 – Échantillonnage de l'eau potable;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la firme Aquatech.

9.2 Autorisation de signature pour l'addenda 1 de l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska;

2025-12-156

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ADDENDA 1 DE L'ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA;

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden est engagée dans le projet concerné et qu'un addenda 1 a été préparé afin d'apporter des précisions ou modifications nécessaires au contrat initial;

ATTENDU QUE l'addenda 1 a été examiné et est jugé conforme aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'addenda afin d'assurer la poursuite du projet conformément aux exigences établies;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal du Village de Warden approuve l'addenda 1 tel que présenté;

QUE le conseil autorise le maire, M. Philip Tétrault, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Joël McPherson, à signer pour et au nom de la Municipalité de Warden l'addenda 1, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption

ADOPTÉE

9.3 Suivi – Demande de connexion au réseau d'aqueduc;

2025-12-157

SUIVI – DEMANDE DE CONNEXION AU RÉSEAU D'AQUEDUC;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Warden, lors du suivi de la résolution 2025-04-046, avait demandé à monsieur Pierre Stratford de transmettre un plan démontrant le nombre de résidences prévues dans son projet ainsi qu'un plan d'ingénieur détaillant la demande en eau requise pour ledit projet;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Stratford a transmis à la municipalité un plan de lotissement prévoyant treize (13) résidences;

ATTENDU QUE le plan d'ingénieur confirmant la demande en eau projetée n'a pas été transmis à ce jour;

Sur une proposition de : monsieur Jean Parent
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Warden prenne acte du dépôt d'un plan de lotissement préliminaire comportant treize (13) résidences;

QUE le conseil de la municipalité de Warden rappelle que la transmission du plan d'ingénieur détaillant la demande en eau est obligatoire afin de

poursuivre l'analyse du dossier et de confirmer la capacité du réseau d'aqueduc à desservir le projet;

QUE le conseil de la municipalité de Warden exige que monsieur Pierre Stratford transmette le plan d'ingénieur requis avant toute décision additionnelle relativement à sa demande de connexion au réseau d'aqueduc;

ADOPTÉE

9.4 Offre de services- Mesure de boues- étangs aérés

2025-12-158 OFFRE DE SERVICES- MESURE DE BOUES- ÉTANGS AÉRÉS;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de services professionnels datée du 1er décembre 2025 provenant de SIMO Management Inc. pour la réalisation de mesures du niveau des boues dans les étangs aérés;

ATTENDU QUE la proposition comprend la mesure du taux d'occupation des boues, la possibilité d'échantillonnage, l'analyse de la siccité des boues ainsi que la production d'un rapport détaillé;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir des données à jour afin de planifier adéquatement les interventions relatives à la vidange des boues;

ATTENDU QUE le montant forfaitaire proposé pour l'option « Mesure de boues seulement » est de 2 322,33 \$ avant taxes;

Sur une proposition de : monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

1. D'ACCEPTER l'offre de services déposée par SIMO Management Inc. pour la réalisation de la campagne de mesure des boues dans les étangs aérés de la municipalité;
2. D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière adjointe ou le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution du présent mandat;
3. D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement 2026.

ADOPTÉE

9.5 Avis de motion et projet de règlement d'emprunt 2026-178 pour pourvoir aux frais de refinancement;

2025-12-159 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT;

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Verreault, qu'à une séance ultérieure du conseil le projet de règlement numéro 2026-178 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de 46 420 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt numéros 2020-149 ».

Le conseiller Stéphane Verreault dépose ledit projet de règlement.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport du mois de septembre de l'inspecteur;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel de l'inspectrice Julie Guilmain.

10.2 Demande d'annexion d'une parcelle de terrain sur le territoire du canton de Shefford;

2025-12-160

DEMANDE D'ANNEXION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE SHEFFORD;

ATTENDU QU'UNE demande d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Shefford a été formulée par monsieur Mario Beaugrand-Champagne, propriétaire du 2-10, rue Principale (lot 3 988 378-P-1) à Warden;

ATTENDU QUE monsieur Mario Beaugrand-Champagne est également propriétaire du lot contigu (lot 3 988 378-P-2 Shefford) à son lot localisé à Warden;

ATTENDU QUE le zonage pour le lot à Warden est blanc (zonage provincial) et R4 (zonage municipal) et que pour la parcelle de terrain de Shefford, le zonage est également blanc (zonage provincial) et M-2 (zonage municipal);

ATTENDU QUE monsieur Mario Beaugrand-Champagne souhaite entamer une démarche d'ajustement de la limite municipale en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale pour que la parcelle de terrain de Shefford devienne un terrain de Warden;

ATTENDU QUE cette demande est pour régulariser une situation difficile à gérer soit des règlements différents et que la bande de terrain située à Shefford est inutilisable de manière autonome et n'a de sens que si elle est intégrée au terrain principal;

ATTENDU QUE pour déposer la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMOT), les municipalités concernées doivent produire une résolution d'appui;

ATTENDU QUE le processus doit être effectué par la municipalité qui veut annexer un territoire donc par la municipalité de Warden;

ATTENDU QU'UNE procédure doit être suivie pour déposer une telle demande au MAMOT (référence Guide sur les annexions – mai 2018);
ATTENDU QU'IL y a des frais et des délais associés à une telle demande;

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil accepte d'aller de l'avant dans ce processus d'annexion conditionnellement que le demandeur paye les frais d'arpentage pour préparer le plan et la description technique du territoire visé par l'annexion.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Tarification aux citoyens pour les services de loisirs avec la ville de Granby;

2025-12-161

TARIFICATION AUX CITOYENS POUR LES SERVICES DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden ne désire pas priver ces citoyens d'adhérer aux services de loisirs de la ville de Granby;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden a adhérer aux services des Loisirs de la ville de Granby et a choisi l'option du

coût à la carte pour le renouvellement de son entente loisirs pour les années 2024-25-26-27 et 2028 via sa résolution 2023-09-106;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion aux services de loisirs de la ville de Granby seront de :

- 192.94 \$ pour l'année 2026
- 202.58 \$ pour l'année 2027
- 212.71 \$ pour l'année 2028

Sur la proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte de payer 50\$ par adhésion de ces citoyens aux services de loisirs de la ville de Granby pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et que la différence de 142.94\$ par adhésion sera facturée à même le compte de taxes ou par une facture individuelle ou payée comptant lors de la demande de preuve de résidence.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-162

LEVÉE;

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : monsieur Jean Parent
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h09

ADOPTÉE

Adopté ce 14 janvier 2026

Joel McPherson
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
Maire